

L'État accuse le Bioparc de folie des grandeurs, le refuge s'estime trahi

Aménagement La relocalisation du Bioparc à Belle-Idée vire au psychodrame. Antonio Hodgers dénonce un projet démesuré tandis que le refuge déplore un revirement brutal.

Marc Renfer

Le déménagement du Bioparc sur la Rive gauche devait être une belle opportunité: tripler la surface dédiée aux animaux, remplacer les installations vétustes de Bellevue et renforcer les activités de sensibilisation à la biodiversité.

Ce projet s'inscrit dans le Masterplan Belle-Idée, validé par le Conseil d'État en février 2025, qui prévoit l'installation du refuge sur 3,6 hectares avec deux dômes pour espèces exotiques, une ferme et des volières. Selon le calendrier, l'installation sur le site est prévue à l'horizon 2029.

Conseiller d'État «surpris»

Mais une demande préalable d'autorisation de construire déposée à la mi-avril, que la «Tribune de Genève» a pu consulter, a changé la donne. Dans un courrier daté du 16 juin et reçu le 23 par le Bioparc, le conseiller d'État Antonio Hodgers exprime sa «surprise» face à un projet jugé largement «hors cadre».

«Le programme du futur Bioparc a toujours compris l'ensemble des éléments du projet désormais remis en cause.»

Christina Meissner
Directrice du Bioparc

Le Conseil d'État s'étonne de voir émerger «un centre de compétences, de conférences, de restauration, de marché fermier avec de la parahôtellerie, des logements de fonction et une clinique vétérinaire ouverte au public», soit une structure jugée éloignée de «l'image directrice» prévue pour le site, à vocation hospitalière et pédagogique.

Le Département du territoire (DT) dit avoir découvert une «architecture ostentatoire», des «suites immersives» de plus de 100 m² prévues pour héberger des visiteurs en dehors des heures d'ouverture, un «appartement de fonction» qualifié de «villa urbaine» avec jardin et studio indépendant, plusieurs restaurants, un parking souterrain, ou encore un bâtiment fermé de plus de 20 mètres de haut.

En d'autres termes, le DT estime que le projet dissimule une logique d'attraction touristique sous couvert de mission conservatoire.

Dans ces conditions, Antonio Hodgers écrit ne pas être «en mesure de porter les dérogations nécessaires au projet, ni de cautionner les conditions d'un droit de superficie favorable sur un terrain qui restera public». Il appelle à un recentrage sur «un refuge pour les animaux, à vi-



L'État affirme découvrir des aspects trop commerciaux au projet (dont voici une image de synthèse), le Bioparc estime avoir été transparent. DR

sées pédagogiques, avec des infrastructures légères».

Un courrier qui a choqué la direction du Bioparc, qui estime faire face à une volte-face, et contre-attaque vigoureusement. Dans un communiqué diffusé lundi, elle accuse Antonio Hodgers de vouloir «tuer le Bioparc avant son départ» du gouvernement.

«Rien n'a changé»

Selon Christina Meissner, directrice du refuge, les critiques de l'État sont infondées. «Le programme du futur Bioparc a toujours compris l'ensemble des éléments du projet désormais remis en cause», affirme la direction, assurant que ces infrastructures figuraient déjà dans les plans présentés au Conseil d'État dès 2021, dans le cadre d'un projet prévu à l'origine sur le domaine de Penthes.

Le Bioparc va plus loin. Le projet prévu à Belle-Idée a été élaboré «en collaboration active avec le Canton» et validé en plusieurs étapes, affirme-t-il. La signature de la demande préalable par l'Office cantonal des bâtiments (OCBA), qui dépend du Département du territoire, en serait la preuve. L'État conteste cette vision des choses (voir l'interview d'Antonio Hodgers dans l'encadré).

«Rien n'a changé», martèle la direction du Bioparc, qui voit dans cette remise en cause un revirement inattendu. «Nous avons de la peine à comprendre ces critiques», ajoute-t-elle.

Le Bioparc défend aussi la logique de son projet. Les restaurants? Ils répondent à une demande de partenaires souhaitant organiser des événements dans «un lieu inspirant». Les suites immersives? Une «option origi-

«Nous maintenons notre confiance dans le Conseil d'État, mais elle est rompue avec le magistrat qui quittera ses fonctions très prochainement.»

Christina Meissner
Directrice du Bioparc

nale», inspirée de modèles existants à l'étranger.

Crise ouverte

Quant au logement de fonction, il serait justifié par la nécessité d'une présence permanente sur le site. La direction souligne également que le projet ne dépend pas de fonds publics. «Le Canton ne le financera pas. Nous ne comprenons donc pas pourquoi il interviendrait dans la qualité du projet», affirme-t-elle, en rappelant que l'équilibre financier doit reposer sur les dons, cotisations et activités événementielles.

Résultat du conflit désormais ouvert: le Bioparc met son projet sur pause. «Nous maintenons notre confiance dans le Conseil d'État, mais elle est rompue avec le magistrat qui quittera ses fonctions très prochainement», précise la direction. Elle dit attendre de pouvoir «reprandre le travail avec la personne qui lui succédera».

Lancy: motion pour le retour des rabais fratrie en crèches

Enfance Une majorité du Conseil municipal a adopté le texte. C'est l'Exécutif qui aura le dernier mot.

Dans la commune de Lancy, la bataille autour des rabais pour les fratries en crèche continue. Jeudi 19 juin, le Conseil municipal a accepté une motion demandant la restauration des réductions pour les familles ayant deux ou trois enfants inscrits dans une structure d'accueil préscolaire. De quoi ravir les parents concernés? Pas forcément. Car une motion n'est pas contraignante pour l'Exécutif.

Pour rappel, en mars, le Service de la petite enfance annonçait aux parents par un courrier que les tarifs pour les 2^e et 3^e enfants seraient modifiés. Dès la rentrée 2025, la réduction de 50% accordée jusqu'ici au deuxième enfant passera à 25% tandis que la gratuité pour le troisième sera remplacée par un rabais de 50%. La mesure concernerait 42 familles, selon la conseillère administrative chargée de la Petite enfance, Salima Moyard, et permettrait de rapporter 150'000 francs par an à la Commune.

La motion acceptée jeudi, elle, demande un retour en arrière. Signée par les groupes Le Centre-Vert/libéraux, PLR, UDC et MCG, elle réclame le rétablissement du rabais de 50% pour le deuxième enfant et une réduction d'au minimum 75% pour le troisième. Et ce, dès la rentrée 2025.

Une décision dont la majorité de droite se félicite dans un communiqué de presse intitulé «Restauration des rabais pour fratries en crèche». Sauf que c'est à l'Exécutif que reviendra le dernier mot. Comme le stipule le règlement du Conseil municipal de Lancy, une motion «charge le Conseil administratif d'une tâche ou d'une étude particulière». Ce dernier peut décider s'il donne suite ou non au texte et doit, dans un délai d'au maximum six mois, motiver sa décision.

Correction d'une «iniquité»

«Notre position a déjà été largement argumentée et ne devrait pas changer, commente Salima Moyard. Je le rappelle, il s'agit de corriger une iniquité, car les familles qui ont deux enfants mais dont l'aîné est déjà à l'école ne bénéficient d'aucun rabais. De plus, les parents qui ont déjà un enfant à la crèche bénéficient déjà d'un avantage évident, car elles sont prioritaires pour obtenir une deuxième place dans la structure.»

À l'origine de la motion, la Centriste Virginie Vandeputte affirme que ce sont les «nombreuses inquiétudes des familles concernées» qui l'ont amenée à réagir. «Certains parents envisagent même de repousser l'arrivée d'un deuxième bébé pour éviter de devoir payer trop cher deux places de crèche ou un retour à domicile de mamans, regrette la conseillère municipale. Les charges pour les familles sont très importantes et l'effort demandé ici est bien plus lourd pour chaque foyer que pour la Commune.»

«En début de législature, avec une majorité de droite, refuser d'appliquer la motion serait stratégiquement dangereux. Madame Moyard risque de se fâcher avec le centre et la droite. Il s'agira de peser le pour et le contre pour garantir de bonnes relations de collaboration», souligne encore l'élue.

Léa Frischknecht

Antonio Hodgers: «Les animaux deviennent un prétexte pour créer un centre de loisirs lucratif»

Le Bioparc affirme que les éléments aujourd'hui contestés étaient déjà connus du Conseil d'État. En étiez-vous informé?

Antonio Hodgers: Non. Ces aspects – centre de conférences, lodges hôteliers, grande villa de fonction – n'ont jamais été évoqués. Tous les préavis des services sont négatifs, y compris celui du vétérinaire cantonal. Le projet initial visait un centre de soins pour animaux, avec

quelques visiteurs. Là, on a l'impression que les animaux servent de prétexte à un centre de loisirs lucratif, sur terrain public. C'est une inversion complète du projet.

Selon le Bioparc, la demande préalable porte la signature de l'Office cantonal des bâtiments (OCBA). Peut-on y voir une validation du projet par l'État? Non. L'OCBA signe comme représentant du propriétaire

(ndlr: l'État), pour permettre le dépôt d'une demande. Cela ne vaut en rien approbation. L'OCBA ne juge pas le contenu du projet. Ce sont les services compétents qui l'examinent. Et ce sont eux qui ont tiré la sonnette d'alarme.

La direction du Bioparc vous accuse de vouloir «tuer le projet avant votre départ». Que répondez-vous?

C'est absurde. Cela fait des années que je soutiens ce projet et cherche des solutions. Le Conseil d'État est d'ailleurs unanime sur sa position. Mon départ ne changera rien. Par contre, si Madame Meissner s'obstine, on risque de prendre du retard. Elle a déjà fait perdre un an au projet en s'accrochant au site de Penthes, alors qu'il était incompatible avec les contraintes légales. (MRE)